

L'Afrique, victime du climat, mais actrice de la solution : vers une diplomatie énergétique souveraine

Par Cassandra Arribas, responsable de l'antenne Panthéon
Le Laboratoire de la République, 11 août 2025



L'Afrique incarne l'une des contradictions les plus brutales de l'ère climatique : responsable de moins de 4 % des émissions mondiales de CO₂, elle subit pourtant de plein fouet les impacts du dérèglement, sécheresses, inondations, crises alimentaires. Et pourtant, le continent recèle un potentiel énergétique exceptionnel : solaire, éolien, hydroélectricité, capable non seulement de répondre à ses besoins croissants, mais aussi de contribuer à la décarbonation mondiale. Le paradoxe est criant : plus de 600 millions d'Africains demeurent privés d'accès à l'électricité.

Face à ce dilemme, la coopération internationale est cruciale. La Chine, devenue un investisseur majeur dans les énergies vertes, occupe une place centrale. Mais les modèles actuels, marqués par de profondes asymétries économiques, technologiques et juridiques, posent un risque majeur : celui d'une dépendance accrue qui menace la souveraineté énergétique africaine.

C'est dans ce contexte qu'a été mené l'entretien dont est issu le présent article. Tous les propos rapportés ici émanent directement de Marus Gbomagba, juriste visionnaire et architecte du traité AU-China Equitable Transition Treaty (ACETT), qui propose une révolution silencieuse mais décisive : faire du droit le levier d'une coopération énergétique fondée sur la justice climatique et l'autonomie africaine.

Docteur en droit de l'environnement, formé à l'Université de Wuhan, il a consacré sa thèse à une question centrale pour l'avenir du continent : comment transformer la coopération sino-africaine en un moteur de résilience, de souveraineté et de prospérité durable. À travers l'ACETT, il esquisse un cadre inédit, pensé comme une feuille de route pour une coopération Sud-Sud plus transparente, équitable et véritablement bénéfique aux populations. Une vision ambitieuse où la transition énergétique s'inscrit au cœur d'un projet politique et civilisationnel pour l'Afrique.

L'Afrique face au changement climatique et aux défis énergétiques

L'Afrique se trouve au cœur d'un **paradoxe énergétique et climatique**. D'un côté, elle dispose d'un potentiel exceptionnel en énergies renouvelables, solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, parmi les plus abondants au monde. De l'autre, elle reste le continent où la consommation d'électricité par habitant est la plus faible, autour de 180 kWh par an en Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud). Plus de 600 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité. Ce retard tient à un déficit chronique d'investissements, à la priorité longtemps donnée aux énergies fossiles, à la faible mobilisation des financements verts, et à des réseaux centralisés qui laissent de côté les zones rurales. Les solutions décentralisées : mini-réseaux, systèmes autonomes, peinent à s'imposer, freinées par l'instabilité réglementaire, le manque d'incitations, l'insuffisance de transfert technologique et une gouvernance fragmentée, peu coordonnée à l'échelle régionale.

Ce déficit énergétique a des impacts sociaux majeurs, en particulier pour les femmes. En Afrique subsaharienne, leur taux de pauvreté dépasse de 20 points celui des hommes. Leur rôle central dans la collecte de l'eau et du bois de chauffe les expose à un fardeau domestique disproportionné, aggravé par le changement climatique qui raréfie ces ressources. Les distances à parcourir s'allongent, les risques sanitaires liés aux combustibles traditionnels augmentent, et le temps consacré à ces tâches limite les opportunités éducatives et professionnelles. Dans ce contexte, la **transition énergétique** représente bien plus qu'un impératif technique : c'est un levier pour réduire les inégalités, améliorer la santé publique et libérer le potentiel économique et social, en particulier celui des femmes.

Cette situation est d'autant plus marquante face à l'**injustice climatique** dont l'Afrique est victime. Responsable de seulement 3,8 % des émissions mondiales de CO₂ entre 1990 et 2017, contre 23 % pour la Chine et 19 % pour les États-Unis, le continent a contribué à moins de 0,01 % des émissions cumulées au cours des 266 dernières années (Ritchie, 2019). Pourtant, il en subit déjà de plein fouet les conséquences : désertification, déplacements de populations, fragilisation des écosystèmes. Sa vulnérabilité est accentuée par une capacité d'adaptation limitée et une forte dépendance à

l'agriculture pluviale. Ce **double déséquilibre**, faible responsabilité mais forte exposition, souligne l'urgence d'une justice climatique fondée sur les responsabilités différenciées mais communes.

Dans ce contexte, l'Afrique ne peut rester cantonnée au rôle de simple victime ou de récipiendaire d'aides internationales. Forte de son potentiel renouvelable et de ses ressources minérales stratégiques : cobalt, uranium, or et métaux rares indispensables aux technologies vertes, elle doit devenir un **acteur central de la gouvernance climatique mondiale**. Sa jeunesse, si elle bénéficie d'un accompagnement en formation, financements et technologies, peut devenir un moteur d'innovation et de leadership dans la transition bas-carbone. Cela suppose une représentation plus équitable dans les instances internationales, un meilleur accès aux financements climatiques, ainsi qu'une diplomatie africaine plus coordonnée et ambitieuse.

Or, les dispositifs actuels montrent leurs limites. Si l'Accord de Paris ou les Objectifs de développement durable ont esquissé un cadre de gouvernance, leur efficacité demeure restreinte en Afrique. Les contributions nationales restent volontaires et peu contraignantes, l'ODD 7 sur l'accès à l'énergie peine à se concrétiser faute de financements et d'outils juridiques robustes, et les 100 milliards de dollars annuels promis par les pays du Nord n'ont jamais été intégralement versés. Les fonds disponibles sont souvent difficiles d'accès ou conditionnés à des critères inadaptés.

En définitive, l'Afrique incarne l'écart béant entre discours globaux et réalités locales. Elle n'est pas seulement victime de l'injustice climatique : elle est le test décisif de la crédibilité de la gouvernance mondiale de l'énergie et du climat. Si la communauté internationale échoue à reconnaître et soutenir son rôle stratégique, la transition bas-carbone restera inachevée, et les déséquilibres actuels ne feront que s'amplifier, au détriment de la globalité de la population.

La coopération sino-africaine

L'approche chinoise se distingue par son caractère structurant et sa capacité d'adaptation. Après une première phase marquée par des financements bilatéraux importants dans les énergies fossiles, Pékin se tourne désormais vers les énergies renouvelables, investissant dans des projets solaires, hydroélectriques ou éoliens en Éthiopie, au Kenya, en Afrique du Sud ou encore au Bénin. Ce basculement illustre la volonté de la Chine d'affirmer un leadership écologique tout en consolidant son rôle géoéconomique sur le continent. Mais cette dynamique souffre d'un manque de cadres juridiques robustes permettant de garantir l'équité, la durabilité environnementale et la justice sociale. L'enjeu n'est plus seulement de mobiliser des capitaux ou de construire des infrastructures : il s'agit désormais d'aligner les partenariats sur les priorités africaines en matière d'accès à l'énergie, de développement local et de souveraineté.

Le Forum sur la Coopération Sino-Africaine (FOCAC) est le socle institutionnel de la relation sino-africaine contemporaine. De simple plateforme diplomatique, il est devenu un instrument stratégique de planification et de coordination, fonctionnant par cycles triennaux. Chaque sommet politique débouche sur des plans d'action définissant des engagements précis : financements, transferts de technologies, formation. Grâce à ce cadre, la Chine canalise des ressources considérables, prêts concessionnels, crédits à l'exportation, subventions, vers des projets énergétiques prioritaires (ex : barrages, centrales solaires ou mini-réseaux). Toutefois, la faible contrainte juridique du FOCAC limite sa portée : absence de mécanismes de redevabilité, peu d'obligations, rareté de clauses environnementales standardisées.

Les projets énergétiques portés par la Chine en Afrique reposent le plus souvent sur le modèle EPC+Finance+O&M, qui associe ingénierie, financement à long terme et maintenance post-construction. Sur le plan juridique, ces projets sont encadrés par des PPA (Power Purchase Agreements), définissant prix d'achat, répartition des risques, clauses de force majeure et procédures de règlement des litiges. Ces contrats sécurisent les investissements chinois, mais limitent parfois la marge de manœuvre des États africains, notamment lors de révisions législatives. Les conditions habituelles incluent également des prêts concessionnels parfois adossés à des ressources naturelles, une mise en œuvre accélérée, un recours massif aux entreprises et matériaux chinois, et une faible conditionnalité politique. En comparaison, les partenariats Nord-Sud privilégient la transparence contractuelle, les normes environnementales et sociales, ainsi qu'un alignement avec les ODD et les principes de bonne gouvernance. Toutefois, ces partenariats se révèlent souvent plus lents à concrétiser et assortis de conditionnalités parfois déconnectées des réalités locales.

La diplomatie chinoise s'inscrit dans cette dynamique, en se fondant officiellement sur le principe de la « coopération gagnant-gagnant ». En théorie, l'Afrique reçoit des infrastructures et des financements, tandis que Pékin accroît ses débouchés et son influence. Mais dans les faits, la réciprocité reste déséquilibrée. Les chantiers sont majoritairement confiés à des entreprises chinoises, utilisant du matériel importé et une main-d'œuvre partiellement venue de Chine, ce qui réduit la création d'emplois locaux et le transfert de compétences. De son côté, la Chine sécurise l'accès à des ressources stratégiques essentielles à sa transition verte, telles que le cobalt congolais, le lithium, le graphite, les terres rares, tout en consolidant son influence géopolitique mondiale.

Les bénéfices et les défis d'une telle coopération

La coopération énergétique entre la Chine et l'Afrique connaît depuis une décennie une expansion spectaculaire. Entre 2010 et 2018, les grandes banques chinoises ont injecté près de 37 milliards de

dollars dans les projets énergétiques africains, et en 2020, les financements atteignaient 29,7 milliards de dollars, soit trois fois plus que dans le secteur des hydrocarbures. Cette trajectoire traduit une inflexion stratégique en faveur des énergies renouvelables : en 2023, plus de 500 millions de dollars ont été alloués à des projets verts, tels que la centrale solaire du Burkina Faso ou la station hydroélectrique de Madagascar. Des infrastructures emblématiques jalonnent cette coopération, à l'image du parc solaire de Benban en Égypte, l'un des plus grands au monde, avec 165,5 MW ajoutés au réseau, 8 000 emplois créés et une part des renouvelables portée à 20 % de la consommation nationale. Le projet Mooi Plaats en Afrique du Sud ou encore la centrale solaire flottante de 1 GW au Zimbabwe confirment ce repositionnement vers une transition énergétique continentale.

Ces avancées s'accompagnent néanmoins de fragilités structurelles. L'endettement demeure la principale inquiétude : clauses opaques, taux variables et absence de flexibilité alimentent la crainte du « piège de la dette ». À cela s'ajoute une dépendance technologique persistante : transferts de savoir-faire limités, maintenance assurée par des acteurs chinois et faible intégration des compétences locales. L'asymétrie contractuelle est manifeste : faute de capacités de négociation, de nombreux États africains acceptent des accords qui privilégient les investisseurs étrangers, souvent assortis de clauses de règlement des litiges hors juridictions africaines. Le déficit de suivi institutionnel se traduit aussi par un contrôle insuffisant des normes environnementales, des conditions de travail et des retombées locales. Sur le terrain, cela génère tensions sociales et environnementales, qu'il s'agisse de conflits fonciers liés aux parcs solaires et éoliens ou de mobilisations transnationales contre des projets comme le pipeline EACOP.

Ces limites révèlent un enjeu central : la **souveraineté environnementale et énergétique** de l'Afrique. Si celle-ci se définit comme la capacité à gérer, protéger et valoriser ses ressources au bénéfice de ses populations, elle reste pour l'instant un objectif plus qu'une réalité. Certes, le droit international reconnaît la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles, mais dans les faits, dettes, dépendances technologiques et pressions géopolitiques réduisent fortement la marge de manœuvre des États africains. Les exemples abondent : en RDC, malgré d'immenses ressources minières, les conflits liés à l'exploitation étrangère dominent l'actualité bien plus que le développement durable ; au Gabon ou au Cameroun, des forêts entières sont exploitées par des multinationales sans contrôle réel, sans retombées pour les populations locales et sans consultation des communautés.

L'enjeu n'est donc pas seulement de multiplier les lois, mais de renforcer les **capacités politiques, économiques et institutionnelles** des États pour faire respecter leurs priorités environnementales. La diversité des systèmes juridiques africains (droit civil, common law, droit coutumier) complique

l'élaboration d'une stratégie continentale cohérente, en particulier pour les projets transfrontaliers. Pourtant, cette diversité n'est pas un obstacle insurmontable. Les expériences de l'Union africaine, de la ZLECAf ou de la CEDEAO le montrent : des principes communs, des standards volontaires et des mécanismes régionaux peuvent favoriser une intégration progressive.

Dans cette perspective, Marus Gbomagba propose une approche « multi-niveaux adaptative » : il ne s'agit pas d'unifier les systèmes juridiques, mais de bâtir un **socle panafricain** de règles partagées en matière d'investissements énergétiques, de protection de l'environnement et de droits des communautés. Un tel cadre permettrait de converger vers une souveraineté effective, sans nier les spécificités nationales, et de replacer les priorités africaines au cœur de la transition énergétique mondiale.

Le traité ACETT : une proposition pour rééquilibrer la coopération

Dans le cadre de la coopération sino-africaine, un projet novateur émerge : l'**AU-China Equitable Transition Treaty (ACETT)**. Conçu comme un instrument juridique inédit, il vise à corriger les asymétries structurelles des partenariats énergétiques actuels : endettement excessif, transferts technologiques limités, retombées locales insuffisantes, en inscrivant la coopération dans un cadre contraignant, durable et équitable. L'ACETT dépasse la rigidité des traités existants, souvent centrés sur la protection des investisseurs, et propose un modèle adaptable aux cycles de vie des projets et aux mutations technologiques, plaçant la gouvernance partagée, l'intégration sociale et la justice environnementale au cœur de sa logique.

Ses **mécanismes concrets** traduisent cette ambition. Les tarifs de rachat stables et adaptatifs (FiT), indexés sur l'inflation et la pauvreté énergétique locale, garantissent la viabilité des projets pour les investisseurs tout en rendant l'énergie accessible aux populations vulnérables. L'obligation de transfert de technologie impose aux entreprises partenaires de céder une part de propriété intellectuelle et de savoir-faire, avec la création de pôles conjoints de R&D, favorisant la montée en compétences locales et l'appropriation industrielle des bénéfices. La participation communautaire est renforcée par les **Community Equity Shares**, qui réservent 20 % de la propriété des projets aux communautés locales, et dont les dividendes sont réinvestis dans la santé, l'éducation et les services locaux.

La **gouvernance** de l'ACETT innove également. Les tribunaux tripartites, composés de juges africains, chinois et onusiens, offrent une alternative aux juridictions internationales souvent critiquées pour leur partialité. Le **Conseil de Transition Énergétique Chine-Afrique**, soutenu par un secrétariat conjoint, supervise les projets, collecte les données de conformité et publie des

rapports réguliers. Ces structures sont alignées sur des stratégies continentales comme l'Agenda 2063, garantissant leur intégration dans la gouvernance africaine.

L'ACETT introduit aussi des **outils financiers novateurs**. Le mécanisme d'**échanges dette contre climat (Debt-for-Climate Swaps)** permet de convertir une partie des remboursements de prêts en investissements verts, libérant des ressources financières pour la transition énergétique et l'adaptation climatique. Pour les pays africains débiteurs, cela réduit le fardeau de la dette et permet de réallouer des budgets vers des projets urgents. Pour les créanciers, dont la Chine, cela transforme des créances difficiles à recouvrer en investissements stratégiques, renforçant les partenariats et l'image internationale. Des instruments comme les **Biodiversity Bonds** assurent que la transition énergétique ne se fasse pas au détriment des écosystèmes, en intégrant le principe de précaution et la responsabilité différenciée des partenaires.

Au-delà de la coopération sino-africaine, l'ACETT a un **potentiel universel**. Sa logique pourrait inspirer l'Europe, dont les partenariats sont souvent critiqués pour leur approche donateur-bénéficiaire. En intégrant dès la conception des mécanismes correcteurs, transfert de technologie, participation communautaire, équité des bénéfices, protection des droits fonciers et de la biodiversité, les relations Nord-Sud pourraient devenir véritablement partenariales.

L'ACETT démontre qu'une coopération énergétique peut être à la fois équitable, durable et respectueuse de la souveraineté africaine. En corrigeant les asymétries historiques : dette, dépendance technologique, retombées limitées, il montre qu'il est possible de placer les priorités locales au cœur des projets internationaux. Ce traité pourrait devenir un modèle pour refonder les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud dans une logique véritablement inclusive et responsable.